

mis en ligne le 6 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12890 DU 02 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

100 Avenue Jules Le Guen

A partir du 02 Mars 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par LE FLOCH CONSTRUCTION, 284 bis rue Leonard De Vinci 56850 CAUDAN,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion, il importe de régler le stationnement à hauteur du 100 avenue Jules Le Guen,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du jeudi 02 mars 2023 08h00 et pour une durée de 8 semaines, le stationnement sera interdit au niveau du 100 avenue Jules Le Guen sur 2 emplacements pour permettre le stationnement d'un camion. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

